Canton de Value

ECAL, RENENS



Séparation conflictuelle: accompagner les familles autrement pour protéger l'enfant

MESSAGE DE BIENVENUE

La séparation conjugale est une période douloureuse pour chacun des membres de la famille. Pour l'enfant, c'est un événement marquant et déstabilisant. Mais davantage que la séparation, c'est le conflit parental qui peut être destructeur et avoir des effets négatifs importants sur le développement psychologique, affectif et social de l'enfant.

Souvent dans ces situations conflictuelles, l'enfant devient un enjeu, un instrument et son intérêt est mis de côté aux profits des rancœurs et des disputes entre les parents qui le prennent souvent en otage et lui demandent de choisir son camp.

Les parents, incapables de se mettre d'accord, s'en remettent à un professionnel pour décider, à leur place, de ce qui relèverait en temps normal de leur rôle : chez qui va vivre l'enfant, quel est le droit de visites, à quelles activités extrascolaires peut-il s'inscrire, etc. ? On constate une **déresponsabilisation des parents**, alors qu'ils devraient pouvoir décider seuls de ce qui est bon pour leur enfant.

Dans ce contexte, l'accompagnement des parents en situation de conflits est une tâche relativement ardue pour les professionnels de l'enfance et de la jeunesse. Autant les intervenants du domaine judiciaire, de la santé ou de la protection des mineurs, se sentent malmenés, impuissants, disqualifiés et leurs interventions se révèlent souvent contre-productives et difficilement protectrices pour l'enfant.

C'est dans ce modèle de « gagnant-perdant » que les professionnels doivent travailler avec les familles, souvent avec une certaine insatisfaction et frustration.

Mais aujourd'hui, des **outils efficaces**, coordonnés de manière interdisciplinaire par différents professionnels, existent pour accompagner les parents en conflit : modèle de consensus, modèle de Cochem, modèle de coopération interdisciplinaire, médiation familiale, etc. Il s'agit d'outils dans lesquels les parents doivent se responsabiliser en vue de trouver un accord pour le bien-être de leur enfant et retrouver ainsi leur autonomie parentale.

Les intervenants, grâce à une gestion interdisciplinaire et rapide de la séparation, amènent ainsi les parents à prendre conscience qu'ils peuvent détenir une «autorité coparentale positive » même s'ils sont séparés.

Il est donc temps que les professionnels du canton de Vaud travaillent ensemble de manière collaborative et constructive, avec des parents responsables, pour que des **solutions consensuelles et non belliqueuses**, puissent être trouvées dans l'intérêt de l'enfant.

Frédéric Vuissoz, chef du Service de protection de la jeunesse

PROGRAMME

8h45

Introduction

Frédéric Vuissoz, chef du Service de protection de la jeunesse (SPJ)

9h10

La souffrance de l'enfant dans le conflit parental

Francesca Favario Solari, adjointe à l'Office de protection des mineurs de l'Ouest (ORPM). SPJ

Valérie Le Goff, psychiatre-psychothérapeute FMH, thérapeute couple/famille ASTHEFIS, médecin responsable de l'Unité de consultation pour le couple et la famille/CHUV

10h00

Modèle d'intervention du Service d'évaluation et d'accompagnement de la séparation parentale (SEASP) : constats et prestations Amarda Thanasi, cheffe du SEASP, Genève

10h40

Pause

11h10

Médiation en protection de l'enfance : quelle pertinence pour quelles pratiques, avec quelles contraintes ?

Alexandre Balmer, médiateur en protection de l'enfance, directeur de l'Antenne de Médiation et de Prévention avec des Mineurs (AMPM-ASTURAL) à Genève, ancien professeur chargé d'enseignement HES

12h00

Interview de Jacqueline Zünd, réalisatrice du film Where We Belong
Un film dans lequel cinq enfants, dont les parents sont séparés, évoquent leur situation et
mettent des mots sur leurs émotions.

12h30

Repas

14h

Le modèle de Cochem : un changement de paradigme Ursula Kodjoe, psychologue, médiatrice et consultante auprès des ministres français, allemand et américain de la justice pour le règlement de conflits mettant en jeu des enfants, Allemagne

14h45

Les ateliers de communication pour parents séparés

Bee Marique, avocate et médiatrice à Dinant, Belgique

15h15

Pause

15h45

De Cochem à Dinant : une procédure dans le respect de l'enfant Marie-France Carlier, juge au Tribunal de la Famille des enfants à Dinant, Belgique Bee Marique, avocate et médiatrice à Dinant, Belgique

16h40

Clôture

Frédéric Vuissoz, chef du Service de protection de la jeunesse (SPJ)

INFORMATIONS PRATIQUES

REMERCIEMENTS

Accueil

A votre arrivée, veuillez vous adresser au Desk accueil pour recevoir les divers documents de la journée.

La porte d'entrée de l'ECAL sera ouverte jusqu'à 9h30. Passé ce délai, nous vous invitons à utiliser la sonnette «Secrétariat» pour demander l'ouverture.

Evaluation de la journée

Après le colloque, vous recevrez un lien par email pour remplir le formulaire d'évaluation de la journée.

Repas

Un cocktail dînatoire est organisé dans le hall à côté de l'Aula.

Accès à l'ECAL

Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL) Avenue du Temple 5 1020 Renens

Etant donné les places de parc limitées, nous vous encourageons à venir en transports publics.

Le train - CFF

Gare CFF Renens, environ 10 minutes de trajet à pied.

Le métro

M1, direction Gare CFF Renens, descendre au terminus, à 10 min. à pied de l'ECAL.

Le bus

ligne 17, descendre à l'arrêt «Sous l'Eglise», à 5 min. à pied de l'ECAL.

En voiture

Parking de l'Hôtel-de-Ville.

Aux alentours du bâtiment de l'ECAL, vous trouverez en quantité limitée, des places de parc en zone bleue ou blanche.

Nous tenons à remercier en particulier le comité de programme qui a élaboré le programme de cette journée :

- Patrick Peyter, chef de l'Office régional de protection des mineurs (ORPM) de l'Est, SPJ
- Francesca Favario Solari, adjointe-suppléante à l'ORPM de l'Ouest, SPJ
- Chantal Meylan, assistante sociale pour la protection des mineurs (ASPM) à l'ORPM du Centre, SPJ
- Isabelle Kleinbauer, ASPM à l'ORPM de l'Ouest, SPJ
- Christine Von der Mühll, ASPM à l'ORPM de l'Est, SPJ
- Linda Gachet, chargée d'évaluation des milieux d'accueil (CEMA) à l'Unité de pilotage des prestations contractualisées (UPPEC), SPJ
- Valérie Risse, cheffe de l'Unité d'appui juridique (UAJ), SPJ
- Anaëlle Weill, chargée de projet, SPJ
- Johanna Dreyer-Curchod, adjointe à l'Unité d'évaluation et missions spécifiques (UEMS), SPJ
- Helen Berih, gestionnaire de dossiers spécialisés au secteur de support méthodologique (SSM), SPJ
- Joëlle Chapuis, cheffe du SSM, SPJ

ainsi que :

- les oratrices et orateurs qui nous honorent de leur présence
- les collaboratrices et collaborateurs du SPJ qui ont fourni un soutien dans l'organisation du colloque
- l'ECAL, pour la mise à disposition de ses locaux



DÉPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE SERVICE DE PROTECTION DE LA JEUNESSE